

Vous travaillez dans l'industrie du cuir?

Vous allez recevoir des écochèques

CP 128.01, 128.02, 128.03, 128.05

Pour compenser le fait que l'augmentation de votre salaire a été appliquée le 1/9, à la place du 1/1/2017, la CGSLB a pu négocier des écochèques.

Combien vais-je recevoir

Si vous travaillez dans un des commissions paritaires de l'industrie du cuir, sachez que vous allez recevoir un montant unique de 50€ sous forme d'écochèques

Vous avez déjà des écochèques dans votre entreprise ?

Sachez que la législation impose un montant maximum de 250€ d'écochèques. Si vous avez déjà des écochèques dans votre entreprise et que vous dépassez cette limite grâce aux 50 € négocié au niveau du secteur, votre entreprise doit vous accorder le surplus en avantage équivalent. Si c'est le cas n'hésitez pas à contacter votre secrétariat local.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

